



# COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP  
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60

Mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

PV 124 Stat Rég 9

## PV de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 14 décembre 2023

**Président** : M. SABATIER Patrick

**Présents** : Messieurs Montagne Alain et Trinquesse Jean-Louis

**Assiste** : Mme Forey Stéphanie (administrative)

Début de la réunion : 17 h 00

## Statut des éducateurs

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1

- *Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F.3. L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs)*
- Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur, animateur senior de district – ASD » ou C.F.F.3
- La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.
- Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation C.F.F.3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

### CLUBS EN INFRACTION

#### ➤ Journée 3 du 24 septembre 2023

- GURGY 1
- SENS FC 3
- ST BRIS LE VINEUX 1

#### ➤ Journée 4 du 1er octobre 2023

- GURGY 1
- SENS FC 3
- ST BRIS LE VINEUX 1

#### ➤ Journée 5 du 8 octobre 2023

- GURGY 1
- SENS FC 3
- ST BRIS LE VINEUX 1

- **Journée 6 du 15 octobre 2022**
  - GURGY 1
  - SENS FC 3
  
- **Journée 7 du 22 octobre 2022**
  - GURGY 1
  - SENS FC 3
  - ST BRIS LE VINEUX 1
  
- **Journée 8 du 5 novembre 2023**
  - GURGY 1
  - SENS FC 3
  - ST BRIS LE VINEUX 1
  - UF TONNERROIS 1
  
- **Journée 9 du 12 novembre 2023**
  - GURGY 1
  - SENS FC 3
  - ST BRIS LE VINEUX 1
  - UF TONNERROIS 1
  - PARON FC 2
  
- **Journée 11 du 10 décembre 2023**
  - GURGY 1
  - SENS FC 3
  - ST BRIS LE VINEUX 1
  - UF TONNERROIS 1

**Amende 30 € à chaque club pour chaque journée en application des droits et financiers et amendes – 8.1 – pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur – absence de l'éducateur responsable par match.**

**Fin de la réunion : 18 h 00.**

**Le Président  
Sabatier Patrick**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*